

Réunion n°13 : jeudi 15 juillet 2021 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Guillaume Tattu pouvoir à David Bernard, de Stéphanie Charra pouvoir à Malaurie Feydet. Déborah Garcia pouvoir à Jacques Pochon, Pascale Bonnet pouvoir à Aurélie Pral, Damien Bogiraud pouvoir à Stéphane Gonthier et Loïc Perrier.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 17 juin 2021 à l'unanimité (14).

3 points supplémentaires à ajouter : vente parcelle à la commune, acquisition terrain emplacement réservé ER n°8, examen des hangars d'intérêt patrimonial dans le cadre de la modification du PLU.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain bâti situé rue du 15 juin 1944, cadastré A161 et A162. Ce terrain est situé en zone U.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption à l'unanimité (14).

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain non bâti situé chemin des Grands prés, cadastré ZD198, ZD171 et ZD176 avec division parcellaire. Ce terrain est situé en zone U.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption à l'unanimité (14).

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain non bâti situé rue du 19 mars 1962, cadastré ZD198, ZD171 et ZD176 avec division parcellaire. Ce terrain est situé en zone U.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption à l'unanimité (14).

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain bâti situé rue du 19 mars 1962, cadastré ZD220. Ce terrain est situé en zone U.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption à l'unanimité (14).

Traverse de village et places publiques contrat de maîtrise d'œuvre Stadia :

Réaménagement des voies structurantes : grande rue, route de Tain, rue de la mairie et route de Clérieux. Requalification des places publiques du cœur du village : place de la fontaine, place du café et place de la Mairie.

Rencontre du cabinet Stadia le 23 juin : préparation du projet.

Contrat complet de maîtrise d'œuvre incluant avant-projet, projet, assistance passation des marchés, validation des études d'exécution, direction des travaux et réception des travaux. Ce contrat fait suite à la réalisation de l'esquisse discutée ces derniers mois.

Montant de travaux estimé à 500.000€ HT. Rémunération maîtrise d'œuvre 7.95% soit 39.750€ HT pour l'ensemble des missions. Elles s'étaleront sur plusieurs années. Un pourcentage précis est prévu pour chaque élément de la mission.

Suite à la signature du contrat, 1^{ère} étape, la réalisation de l'avant-projet, suivra les demandes de subvention à Arche Agglo (fonds de concours et dotation de solidarité communautaire), au Département, à la Région, à la Préfecture. En fonction des réponses obtenues et des conditions budgétaires 2022, nous pourrions envisager de préparer une 1^{ère} tranche de travaux fin 2022.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (14) pour la signature du contrat de maîtrise d'œuvre.

Rencontres prévues avec Stadia le lundi 19 juillet à 8h puis le vendredi 27 août à 8h.

Bibliothèque :

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque souhaite retirer des livres qui ne sont plus utilisés. L'accord du conseil municipal est requis.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).

Renforcement temporaire des moyens en personnel à l'école pour l'année scolaire 2021-2022 :

35 enfants de Moyenne et Grande Section sont attendus à la prochaine rentrée scolaire à l'école de Chavannes, auxquels s'ajouteront 40 enfants de CP et CE1. Les enseignantes ont demandé un renforcement temporaire des moyens ATSEM en attendant la création d'une 9^{ème} classe qui pourrait survenir dans 1 ou 2 ans. 2 classes accueilleront des enfants de maternelle, la classe jaune 10 MS et 15 GS et la classe orange 10 GS et 14 CP. C'est pour cette dernière qu'un renfort de 12h est demandé soit 3 heures chaque jour, 2 heures le matin et 1 heure l'après-midi. Cela représente 432 heures sur l'année scolaire soit 0.27 temps complet et un coût prévisionnel de 8640€. Ce surcoût est ensuite réparti entre les 3 communes, environ 1/3 chacun. Ces heures seraient proposées aux personnels municipaux en place.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (14). Rencontre avec les personnels municipaux le 17 juillet.

Vente parcelle M. et Mme Max Reynaud à la commune :

Une petite parcelle de 5m² va être cédée à la commune à l'angle de la rue du 19 mars 1962 et de la rue de Mairie. Cette rétrocession va améliorer le débouché des lotissements des Veunes et des Moissons sur la rue de la Mairie (sécurité routière et piétonne). Il est proposé d'accepter cette rétrocession au prix de 50€. Des charges notariales à hauteur de 200€ s'ajouteront à cette dépense.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).

Acquisition de l'Emplacement Réserve ER n° 08 au quartier de Griauges :

Le 1^{er} avril dernier, le conseil municipal a autorisé le maire à mener une démarche amiable pour l'acquisition de la parcelle. Une partie serait revendue en terrain constructible après réduction de la surface de l'emplacement réservé dans le cadre de la mise à jour du PLU en cours (réduction de la surface de l'emplacement réservé de 1390m² à 870m² pour rendre constructible les 520m² restants). Un espace public serait créé au cœur du quartier sur la partie de parcelle conservée, la partie constructible étant revendue. Les propriétaires du terrain sont d'accord pour cette vente aux conditions fixées par la commune soit 69.000€. Il est proposé de réaliser un emprunt court terme pour la gestion de l'acquisition revendue. La réduction de l'ER sera intégrée dans la modification du PLU. Un acte devant notaire sera rédigé pour sécuriser le processus. *A l'unanimité (14), accord du conseil municipal pour la signature de l'achat et la réalisation d'un emprunt court terme de 72.000€ comprenant les frais d'acquisition et de division de parcelle.*

Examen des hangars agricoles d'intérêt patrimonial situés à côté ou accolés à d'anciennes fermes :

Peuvent être concernés les hangars avec une toiture en tuiles et des murs en pierres sur 3 côtés sur 4 situés en zone A Agricole. L'activité agricole doit avoir cessé. Certains hangars ont déjà été pris compte dans le PLU actuel. Des compléments sont possibles. Analyse à conduire dans le cadre de la modification simplifiée du PLU conduite en ce moment.

A l'unanimité (14), accord du conseil municipal pour cette analyse complémentaire.

2 - Informations :

Souscription pour la restauration de l'église de Chavannes et de ses fresques historiques :

Lancement de la souscription le 2 juillet, près de 80 participants. Dons au 15 juillet : 7.120€ soit 40% de l'objectif de 18.000€. Réflexion à poursuivre pour les remerciements aux donateurs, particuliers et entreprises. Visite guidée de l'église de Chavannes inscrite aux Journées du Patrimoine 2021, les samedi 18 et dimanche 19 septembre. Permanence de 14h à 18h. La chorale Maloni Fipaggi (chants sacrés corses) se produira dans l'église le samedi 18 septembre à 20h. L'association du Patrimoine du Pays de l'herbasse devrait réaliser un document de présentation de l'histoire de l'église pour des Journées du Patrimoine.

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Rencontre avec l'exécutif d'Arche Agglo le 30 juin : présentation du projet de territoire.

Conseil des Maires du 1^{er} juillet : présentation du diagnostic santé, fonds de concours et dotation de solidarité communautaire, Maison France Service, modification des statuts.

Conseil d'agglomération du 7 juillet 2021 : Ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE : Rapport d'activité 2020 espace aquatique Linae, DSP espace aquatique Linae avenant prolongation, Contrat de Relance et de Transition Ecologique CRTE, Requalification site ITDT avenant n°1 convention entente Ville de Tournon sur Rhône poste chargé de mission, ressources humaines 2 postes droit privé à la régie de l'eau et de l'assainissement, **modification statuts**. FINANCES DEVELOPPEMENT LOCAL, TRANSPORT, INFRASTRUCTURE NUMERIQUE : transport à la demande avenant n°2 au marché « le bus » avec les Courriers Rhodaniens et convention avec les communes. MOYENS GENERAUX et BATIMENTS : fonds de concours et dotation solidarité communautaire, cession d'une partie de la Maison des Vins. ENFANCE JEUNESSE : locaux de l'ALSH de Pont de l'Isère / La Roche de Glun. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ZA des Vinays avenant n°1 convention maîtrise d'ouvrage déléguée contournement Sodimas, lancement des travaux, ZA Erôme ajustement foncier. EAU et ASSAINISSEMENT : marché de travaux réhabilitation réseaux eaux usées Glun, marché de travaux réhabilitation réseaux eaux usées Plats. HABITAT : financement de l'habitat social à Erôme, avenant convention SPPEH. AGRICULTURE : financement destruction nids frelon asiatique.

Urbanisme :

Piscines : La jurisprudence considère aujourd'hui que les piscines non démontées doivent être déclarées. Elles sont donc imposables au titre de l'impôt foncier bâti (montant peu élevé). Quelques propriétaires de ces piscines considérées auparavant non imposables car démontables vont devoir les déclarer aux services fiscaux.

Demande : Aucune.

Accord : Déclaration Préalable DP de Mme Michèle Uzel pour la transformation de 2 fenêtres en portes fenêtres, rue du 15 juin 1944. DP de Mme Jaffuel pour la pose de panneaux photovoltaïques, rue du 15 juin 1944. Permis de Construire PC de Mme Catherine Marracini, pour la construction d'une maison individuelle, lot n°6 au lotissement les moissons. DP de Mme Laurence Guichard pour l'édification d'une clôture, chemin des Sables. PC de Morgane Candillon construction d'un garage, rue de la salle des fêtes.

Projet de bassin d'irrigation Griauges : Compte rendu réunion du lundi 12 juillet à 14h. L'espoir suscité par la réunion précédente s'éloigne. Nouvelles actions ?

Rencontre d'ADN Ardèche Drôme Numérique le 22 juin : En présence d'Arche Agglo. Présentation des travaux à venir, début juillet 2021. Souci de passage le long de la RD67 à proximité de Saint Donat qui pourrait retarder le raccordement de la commune de Chavannes. Perspective de début de commercialisation dans un an. Diffusion du diaporama présenté sur le site communal.

Conseil d'école mardi 22 juin 18h à Marsaz :

Personnels des écoles, effectifs R21 et répartition, fournitures scolaires, formation à la collaboration PE ATSEM, projets de classes 21-22, plan de relance numérique, procédure communication ouverture de classe, bureau des élections année 21-22, remerciements, dispositif « petits déjeuners à l'école », cantine et sorties scolaires, gratuité temps garderie en attendant le bus, diffusion menus cantine sur le site Internet du prestataire, ouverture portail aléatoire, équilibre des menus, extension horaires début et fin de garderie, protocole sanitaire, service de cantine trop rapide.

Hausse importante des effectifs à la rentrée 2021, 16 enfants supplémentaires. Perspective d'une 9^{ème} classe (point sur les effectifs à l'automne 2021). Conséquence sur l'école de Chavannes : davantage d'enfants de Moyenne Section et de Grande Section (35 attendus), dortoir à agrandir ? temps d'ATSEM à renforcer ? Rencontre avec les enseignants le 1^{er} juillet à 8h15.

Réunion SDED alimentation ZA de Conring : Le 30 juin à 14h. Création d'un nouveau transformateur électrique 250Kva. Présence des entreprises menuiserie André et Perricco. Le dossier financier va être modifié pour prendre en compte l'installation de la 2^{nde} entreprise.

Divers :

Rencontre Gendarme Oger suite au cambriolage de l'Agence Postale Communale, mercredi 21 juillet à 9h.

Visite des conseillers départementaux le lundi 2 août à 17h.

Fête du village le dimanche 29 août.

Ouverture de l'église lors des Journées du Patrimoine, les 18 et 19 septembre de 14h à 18h.

Concert chorale Maloni Fipaggi à l'église, le 18 septembre à 20h.

Visite de la commission départementale « embellissement et cadre de vie », le mardi 28 septembre à 15h30.

Prochain conseil municipal le 23 septembre à 20h30.